



Compte Rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 28 Septembre 2020

La composition de l'assemblée était la suivante :

Représentants de la Direction	
Yolande De Busschop, Présidente	
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	
Sophie Baquié, assistante RH	
Représentants du Personnel	
<u>Titulaires</u>	
Julie Athanassiadis	
Philippe Ducher	
Olivier Martinez	
Damien Bruvier	
Justin Tessier	
Délégué Syndical	
Olivier Martinez, CFE-CGC	



Ordre du jour du CSE :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 3 aout 2020

SSCT :

1. Point sur les accidents du travail et trajets
2. Revue des indicateurs RPS
3. Suivi et Revue du Plan d'Actions et de Prévention RPS
4. Présentation de l'inspection trimestrielle du SSCT

Attributions Economiques :

1. Information et consultation sur l'activité et sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année à venir : suite – avis à rendre
2. Information et consultation sur l'activité et sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année à venir (2/2) : Les comptes annuels des deux sociétés, l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche, rapport de gestion, bilan
3. Information sur la mise en place d'un PERECOL à compter du 1er janvier 2021
4. Présentation des résultats du « Merit increase » 2020
5. Information et consultation sur la fermeture de fin d'année du 23 décembre au soir au 4 janvier au matin des sites de Toulouse et Vélizy



Ordre du jour du CSE :

1. Approbation du PV de la réunion CSE du 3 Aout 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les accidents du travail et trajets

Les accidents de travail et de trajets n'ont pas été annoncés en session car il n'y en a pas eu. Lors des prochaines sessions le sujet sera abordé même s'il n'y a pas d'accidents.

3. Revue des indicateurs RPS

Sophie Baquié a présenté à l'assemblée les indicateurs RPS pour le 2^{ème} trimestre 2020 :

- 22 arrêts de travail.
- 153 jours d'incapacité temporaire de travail (incluant les arrêts Covid).
- 5 personnes avec 1 arrêt de travail.
- 1 personne avec 2 arrêts de travail.
- 1 personne avec 3 arrêts de travail.
- 2 personnes avec 6 arrêts de travail. (garde d'enfants)
- 1 personne avec 68 jours d'arrêt.
- 1 personne avec 25 jours d'arrêt

Embauches et départs pour le 2^{ème} trimestre 2020 :

- Embauches :
 - 1 embauche sur Toulouse.
 - 1 embauche sur Vélizy.
- Départs :
 - 1 départ sur Vélizy (rupture de la période d'essai).

4. Suivi et Revue du Plan d'actions et de prévention RPS

Damien Bruvier a présenté la revue des actions et de prévention RPS.

- Pas de réunion RPS pendant ce trimestre.
- Bertrand Clou ne souhaite plus être en charge de comité RPS et l'a annoncé à Kris D'haene avant son départ. Une discussion doit avoir lieu avec les ressources humaines pour décider qui peut prendre en charge cette fonction.
- Carolina n'était pas au courant de ce changement et souhaite un peu de temps pour déterminer qui pourra remplacer Bertrand et qui sera le contact RH pour la France suite au départ de Kris D'haene.
- Le sondage Karasec a démarré le 22 septembre 2020. Un autre sondage a été demandé et établi par les représentants RPS et le SSCT pour identifier des problèmes RPS durant la période de confinement.



- Les sondages seront clos courant Octobre et une analyse de résultats sera présentée aux employés.
- Le délai de traitement des résultats du sondage Karasek par le psychologue du travail doit être demandé et la réunion sera planifiée en fonction de ces résultats et de la détermination d'un responsable du comité de pilotage RPS.
- Olivier a demandé au Docteur Bitoun si elle connaissait les délais de traitements par le psychologue. Le docteur va contacter Mr Costes notre psychologue pour connaître les délais de traitement des données.

5. Présentation de l'inspection trimestrielle du SSCT

Une visite trimestrielle des locaux a été faite par Julien Clemens et Damien Bruvier. De nombreux points ont été remontés par les salariés et ont été discuté avec le responsable du site : Cor Voorwinden. Les différents points sont pris compte et en cours de résolution.

Philippe Ducher a posé une question sur la climatisation de Vélizy et son fonctionnement qui est en recyclage unique. L'efficacité de ce système dans la situation actuelle reste à déterminer. Pour les sites de Suresnes et Voiron nous n'avons pas d'informations précises sur les systèmes de climatisation et leur fonctionnement.



Ordre du jour Attributions Economiques :

6. Information et consultation sur l'activité et sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année à venir : Avis à rendre

Concernant la politique de R&D de l'équipe PCS, les élus reconnaissent le très haut degré technique de cette équipe et la reconnaissance internationale de certains membres. Cependant les départs dans cette équipe ne sont pas remplacés laissant présager une disparition de l'activité lorsque les ingénieurs reconnus mondialement quitteront l'entreprise.

Concernant la politique de R&D des équipes travaillant dans la division automobile, les produits développés sur le site de Toulouse montrent la haute expertise des ingénieurs. Les produits les plus complexes de la BU PN sont développés sur le site de Toulouse. Cependant le non remplacement des départs depuis quelques années associées aux licenciements en 2019 et 2020 mettent les équipes sous pression ce qui augmentent les risques sur les nouveaux projets plus complexes que les précédents (ces projets nécessitant normalement plus de ressources). A cela s'ajoute la non mise en production d'un seul produit depuis la transition dans la division automobile début 2017. Pour les élus cette non mise en production est un problème organisationnel relevant de la responsabilité de l'entreprise.

Les élus donnent un avis défavorable à la politique de R&D.

7. Information et consultation sur l'activité et sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur ses perspectives pour l'année à venir (2/2) : Les comptes annuels des deux sociétés, l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche, rapport de gestion, bilan

Laurence Orge présente les comptes annuels des 2 entités.

L'entité ON SEMICONDUCTOR France SAS distribue 4M€ de dividende à la société mère (4M€ en 2018, 3M€ en 2017, 8M€ en 2016). Le crédit d'impôt recherche déclaré 2019 s'est élevé à 3.28 M€ (il est comptabilisé en 2019 et remboursable en 2023 en cas de bénéfice insuffisant). Pour rappel, il y a un décalage de 3 ans dans le versement, le crédit d'impôt recherche remboursé en 2019 correspond au montant du CIR de l'année 2015 = 2.99 M€. Le crédit d'impôt recherche remboursable en 2020 et correspondant à l'année 2016 est d'un montant de 2.89 M€.

. Le crédit d'impôt recherche comptabilisé en 2020 devrait être en baisse (diminution de la masse salariale). Celui-ci sera confirmé l'an prochain lors de la revue des comptes 2020.

Le prêt immobilier s'est terminé ce qui représente une économie ≈ 600 k€ par an.

Il n'y a plus de CICE, celui-ci a été transformé en baisse de charge.

Il y aura de la participation pour l'entité ON SEMICONDUCTOR SAS.



Les comptes sont joints en annexe.

8. Information sur la mise en place d'un PERECOL à compter du 1er janvier 2021

La direction présente aux élus sur le plan d'épargne retraite collectif qui a été négocié lors de la NAO.

NAO

Plan d'épargne retraite collectif :

La délégation syndicale et la direction ont convenu la mise en place d'un PERECO au 1^{er} Juin 2020 avec libre choix donné aux salariés de participer ou non. Il est aussi laissé libre choix aux salariés dès l'ouverture du plan de choisir le mode de sortie :

- Capital
- Rente

Plan d'épargne entreprise :

La délégation syndicale et la direction ont convenu de garder le Plan d'Epargne Entreprise avec libre choix donné aux salariés de participer ou non. La délégation syndicale ne souhaite pas mettre en place un PERECO au détriment du PEE.





NAO

Abondement et Répartition de l'abondement entre le PEE et le PERECO :

En 2020 :

Le calcul de l'abondement en fonction des versements des salariés est le suivant

- 140% de 0 à 1300€
- 50% au-delà

L'abondement du PEE + l'abondement du PERECO est plafonné à 3241€

En 2021 :

Le calcul de l'abondement en fonction des versements des salariés sera le suivant :

- 140% de 0 à 1300€
- 60% au-delà

L'abondement maximum sera de 3290€

Il est laissé un libre choix au salarié d'affecter tout ou partie de l'abondement comme il le souhaite dans le PEE et / ou le PERECO en fonction de ses versements dans le PEE et / ou le PERECO en respectant la règle de calcul précédente
Des versements libres sont possibles dans le PEE et le PERECO.

4

11/25/2020

Confidential



Abondement

2020

Montant versé pour un salarié	Formule d'abondement	Montant d'abondement
1.300 €	X 140%	1.820 €
2844 €	X 50%	1.422 €
4.144 €		3.242 €

2021

Montant versé pour un salarié	Formule d'abondement	Montant d'abondement
1.300 €	X 140%	1.820 €
2.450 €	X 60%	1.470 €
3.750 €		3.290 €

5

11/25/2020

Confidential





Fiscalité du Percol

	Versements Volontaires du salarié		Epargne Salariale (participation, intéressement, abondement, CET, plans d'épargne retraite)
Modalités de sortie	Capital et/ou rente		
Fiscalité à l'entrée	Versements Volontaires déductibles	Versements Volontaires non déductibles	Exonération de l'impôt sur le revenu CSG/CRDS au taux en vigueur (9.7%)
		Sommes déductibles de l'assiette de l'impôt sur le revenu dans le respect du Plafond Epargne Retraite	
Sortie en Capital	Capital : Impôt sur le revenu Plus-values : Prélèvement Forfaitaire Unique : impôt sur le revenu à 12.8% (ou option barème progressif) + Prélèvements sociaux à 17.2%	Capital : Exonéré d'impôt sur le revenu Plus-values : Prélèvement Forfaitaire Unique : impôt sur le revenu à 12.8% (ou option barème progressif) + Prélèvements sociaux à 17.2%	Capital : Exonéré d'impôt sur le revenu Plus-values : Prélèvements sociaux (17.2%)
Sortie en Rente	Rente Viagère à Titre Gratuit : impôt sur le revenu après abattement 10%	Rente Viagère à Titre Onéreux : taxation partielle à impôt/revenu en fonction âge bénéficiaire (*)	Rente viagère à titre Onéreux : taxation partielle à impôt/revenu en fonction âge bénéficiaire (*)
Débloquages anticipés « Aléas de la vie »	Capital : Exonéré d'impôt sur le revenu Plus-values : Prélèvements sociaux (17.2%)	Capital : Exonéré d'impôt sur le revenu Plus-values : Prélèvements sociaux (17.2%)	Capital : Exonéré d'impôt sur le revenu Plus-values : Prélèvements sociaux (17.2%)

8 11/25/2020

Confidential



Choix de l'employé

- Objectif: Abondement parapluie pour le PEE et le Percol
- Critères
 - Conservation du budget 2021 (3.290 € d'abondement par salarié)
 - On garde le PEE et la formule actuelle en l'état
 - On ajoute au Percol les mêmes règles abondement que pour le PEE

7 11/25/2020

Confidential






Conséquences

- Ce scénario laisse le choix à chaque salarié de faire des versements et toucher l'abondement en fonction de sa situation personnelle
- L'abondement parapluie des deux dispositifs est neutre du point de vue financier -> le choix de l'employé n'est pas déterminé par une différence au niveau de l'abondement -> proposition neutre
- Ce scénario ne touche pas au PEE, auquel les salariés sont attachés

- PEE et Percol auprès Crédit Mutuel

8

11/25/2020

 Confidential



Étapes suivantes

- Présentation auprès des employés: mi-novembre
- Date ultime pour retourner les formulaire de retraite (choix du dispositif et versement volontaire): 18 décembre
- Mis en oeuvre: 1 janvier 2021

9

11/25/2020

 Confidential



9. Présentation des résultats du « Merit increase » 2020

Pour rappel le versement du « merit increase » 2020 sera versé le 1^{er} avril 2021.

Sur un effectif de 97 personnes au 1^{er} juillet, 89 salariés sont éligibles au Mérite et 8 salariés ne sont pas éligibles :

- 4 salariés entrés après le 1^{er} octobre 2019.
- 1 apprenti.
- 3 salariés avec un rating 8 ou 9.

Les augmentations et primes attribuées au titre du Mérite représentent 2.49% de la masse salariale :

- 2.43% de la masse salariale sont attribués aux augmentations du salaire de base.
- 0.06% de la masse salariale sont attribués aux primes (Lump sum).

6 salariés ont reçu une promotion (changement de grade interne) avec une augmentation de salaire moyenne de 6.5% en avril 2020.

10. Information et consultation sur la fermeture de fin d'année du 23 décembre au soir au 4 janvier au matin des sites de Toulouse et Vélizy

Les élus donnent un avis favorable à la fermeture de fin d'année du 23 décembre au soir au 4 janvier au matin.

Toulouse, le 28 Septembre 2020



Yolande De Busschop
Présidente



Olivier Martinez
Secrétaire du CSE